

FICHE INSCRIPTION Collège Bois Franc

**Cette fiche est à rendre au professeur principal au
plus tard le 15 septembre**

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

VOUS DEVEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT A LA DEMI-PENSION EN FONCTION DU
NOMBRE DE JOURS DE CONSOMMATION

Représentant légal,

NOM Prénom

Téléphone Adresse mail

Adresse postale :

L'élève,

NOM Prénom..... Classe

Sera : Demi-pensionnaire ☐ Externe ☐

Si vous êtes demi-pensionnaire :

1. Tarifs aidés en fonction de votre quotient familial

L'attestation de la CAF est à joindre sous enveloppe

- ☐ QF supérieur à 1801 € (d'office si l'attestation n'est pas fournie)
- ☐ QF entre 1201 et 1800 €
- ☐ QF entre 801 et 1200 €
- ☐ QF entre 401 et 800 €
- ☐ QF inférieur ou égal à 400 €

2. Choix des jours (cocher votre sélection)

Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Modifiable jusqu'à l'emploi du temps définitif

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension et
notamment des modalités de paiement, que j'accepte.**

Date et signature du responsable légal

(Avec mention « Lu et approuvé »)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DEMI-PENSION COLLEGE BOIS FRANC ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

C'est avec plaisir que pour la neuvième année consécutive, Sodexo accueillera vos enfants à la demi-pension

Au menu :

- Une cuisine faite sur place avec des ingrédients de qualité : les repas sont préparés par nos équipes de cuisine sur le collège

Des marqueurs culinaires basés sur une préparation artisanale et l'utilisation de produits frais.

- Des produits de qualité dans le respect de la Loi Egalim

Sur le collège Bois Franc, en 2025 : 22 % de produits Bio et 27 % de produits durable et avec Label ont été servis

- Développement durable et engagement territorial :

Un plan d'actions concret au service du développement durable et du Territoire avec 34 % de produits locaux et le suivi régulier des indicateurs du gaspillage alimentaire.

Les fiches d'inscription annexes doivent être rendues :

Au professeur principal avant le 15/09/26

Les forfaits pourront être modifiés jusqu'à l'emploi du temps définitif.

Après cette échéance, aucune modification ne sera acceptée.

Il est cependant possible de changer son forfait d'un trimestre à l'autre. Les demandes doivent être faites sur le document conçu à cet effet et rendues au Collège en respectant les dates ci-dessous :

- Avant le 11 décembre 2026 pour le 2^e trimestre
- Avant le 26 mars 2027 pour le 3^e trimestre

La Société Sodexo propose les modes de paiement suivant :

Nouveau cette année -> par prélèvement automatique au 15 de chaque mois en complétant le mandat SEPA ci-joint

-> par virement(s) en notant le code « FR101411 + nom de l'élève »

-> par chèque(s) établi(s) à l'ordre de SODEXO (nom/prénom de l'élève au dos)

-> en espèces (à remettre en mains propres auprès de Sodexo)

Il est possible, pour chaque trimestre, de payer mensuellement, quel que soit le mode de règlement choisi (les mensualités sont renseignées en page 2)

Le 1^{er} règlement doit nous parvenir dans les deux semaines après le début du trimestre.

Un badge est fourni lors de l'entrée au Collège et il doit être conservé tout au long de la scolarité. En cas de perte ou de casse, une nouvelle carte devra être rachetée par la famille auprès de Sodexo et au tarif unique de 5€.

Vous pouvez également vous adresser :

Au restaurant tous les jours de 09H30 à 15H00 ET le mercredi de 08H00 à 12h00

Au 04 74 02 51 38 ou par mail : sandrine.chalard@sodexo.com

Nota : Aucune facture ne vous sera envoyée, un reçu peut vous être envoyé par mail selon demande

Pour rappel, le règlement de la demi-pension ainsi que la note d'information RGPD sont accessibles sur l'ENT du Collège ainsi que sur Pronote.

Le repas exceptionnel doit être réservé et payé avant d'être consommé Tarif : 6,30 € / repas

Les tarifs sont déterminés en fonction du Quotient Familial

(Les échéances sont réparties ainsi : T1 d'octobre à décembre, T2 de janvier à mars et T3 d'avril à juin)

TRANCHE A Quotient familial >1801 € : 6,10 € le repas

	Trimestre 1	Échéance	Trimestre 2	Échéance	Trimestre 3	Échéance
FORFAIT 4 Jours	335,50	111,83	250,10	83,37	262,30	87,43
FORFAIT 3 Jours	250,10	83,37	183,00	61,00	195,20	65,07
FORFAIT 2 Jours	164,70	54,90	122,00	40,67	128,10	42,70
FORFAIT 1 Jour	79,30	26,43	61,00	20,33	61,00	20,33

TRANCHE B Quotient familial DE 1201 à 1800 € : 5,90 € le repas

	Trimestre 1	Échéance	Trimestre 2	Échéance	Trimestre 3	Échéance
FORFAIT 4 Jours	324,50	108,17	241,90	80,63	253,70	84,57
FORFAIT 3 Jours	241,90	80,63	177,00	59,00	188,80	62,93
FORFAIT 2 Jours	159,30	53,10	118,00	39,33	123,90	41,30
FORFAIT 1 Jour	76,70	25,57	59,00	19,67	59,00	19,67

TRANCHE C Quotient familial DE 801€ à 1200 € : 4,80 € le repas

	Trimestre 1	Échéance	Trimestre 2	Échéance	Trimestre 3	Échéance
FORFAIT 4 Jours	264,00	88,00	196,80	65,60	206,40	68,80
FORFAIT 3 Jours	196,80	65,60	144,00	48,00	153,60	51,20
FORFAIT 2 Jours	129,60	43,20	96,00	32,00	100,80	33,60
FORFAIT 1 Jour	62,40	20,80	48,00	16,00	48,00	16,00

TRANCHE D Quotient familial de 401 € à 800 € : 3,60 € le repas

	Trimestre 1	Échéance	Trimestre 2	Échéance	Trimestre 3	Échéance
FORFAIT 4 Jours	198,00	66,00	147,60	49,20	154,80	51,60
FORFAIT 3 Jours	147,60	49,20	108,00	36,00	115,20	38,40
FORFAIT 2 Jours	97,20	32,40	72,00	24,00	75,60	25,20
FORFAIT 1 Jour	46,80	15,60	36,00	12,00	36,00	12,00

TRANCHE E Quotient familial inférieur OU = à 400 : 2,20 € le repas

	Trimestre 1	Échéance	Trimestre 2	Échéance	Trimestre 3	Échéance
FORFAIT 4 Jours	121,00	40,33	90,20	30,07	94,60	31,53
FORFAIT 3 Jours	90,20	30,07	66,00	22,00	70,40	23,47
FORFAIT 2 Jours	59,40	19,80	44,00	14,67	46,20	15,40
FORFAIT 1 Jour	28,60	9,53	22,00	7,33	22,00	7,33